

APPEL À PROJETS

GESTION EXEMPLAIRE DES EAUX PLUVIALES

DOSSIER DE CANDIDATURE

Dépôt des candidatures jusqu'au 31 janvier 2015



Département de Seine-Maritime

Direction de l'Environnement - Service Gestion de l'Eau
Hôtel du Département - Quai Jean Moulin
CS 56101- 76101 ROUEN Cedex 1

Tél : 02 32 81 68 70

Courriel : eau@cg76.fr

1- DOCUMENTS A FOURNIR

- Délibération de l'organe délibérant décidant la réalisation de l'opération et son inscription au budget ;
- Dossier de candidature complété et signé ;
- Notice explicative permettant d'apporter les renseignements demandés ci-après (cadres A, B, C) ;
- Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération (études et travaux) ;
- Plan de financement prévisionnel ;
- Rapports des études déjà réalisées ;
- Note de calcul détaillant les hypothèses prises et le dimensionnement retenu pour les ouvrages de gestion des eaux pluviales ;
- Plan(s) des travaux et aménagements projetés (échelle comprise entre 1/500è et 1/2000è) ;
- Tout document ou information complémentaire (plans, schémas, descriptifs, photos...) permettant d'illustrer l'opération et apportant des précisions que le candidat jugera utiles pour l'évaluation de son projet au regard des critères précisés dans le règlement de l'appel à projets ;

A NOTER :

- Les services du Département pourront solliciter la collectivité afin d'obtenir des renseignements complémentaires si cela s'avère nécessaire à la compréhension et à l'analyse du projet.
- Les documents sont à fournir en format papier et en version numérique.

2- IDENTIFICATION DES CONTACTS

• La collectivité (maître d'ouvrage)

Nom de la collectivité :

Nom du Président ou du Maire :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel : Télécopie :

Courriel :

• Interlocuteur en charge du projet au sein de la collectivité

Nom :

Fonction :

Tel : Télécopie :

Courriel :

• Assistant au maître d'ouvrage et/ou maître d'œuvre

Assistant au maître d'ouvrage (AMO)

Nom de la société :

.....

Personne en charge du dossier :

.....

Tel : Télécopie :

Courriel :

Maître d'œuvre

Nom de la société :

.....

Personne en charge du dossier :

.....

Tel : Télécopie :

Courriel :

3- PRESENTATION DU PROJET

Les candidats joindront au présent dossier une notice explicative permettant d'apporter distinctement les renseignements demandés dans les cadres A, B et C.

- Les informations demandées dans le **CADRE A** doivent permettre de présenter l'opération globale d'aménagement allant au-delà de la gestion stricte des eaux pluviales (ex : projet global incluant l'espace vert, le parking, le terrain de sport, la promenade...)
- Les réponses apportées aux questions du **CADRE B** doivent permettre de comprendre précisément de quelle manière les eaux pluviales vont être gérées et suivant quels objectifs (choix techniques, hypothèses de dimensionnement, calendrier, études préalables réalisées, ...)
- Le **CADRE C** aborde de manière plus large la démarche de la collectivité en matière de développement durable et d'intégration des réflexions liées à la gestion des eaux pluviales dans l'aménagement du territoire communal ou intercommunal.

A - PROJET GLOBAL D'AMENAGEMENT

• Description technique

- Indiquer la localisation et l'emprise du projet au sein de la commune ou de l'EPCI concerné (fournir un ou des plans) ;
- Présenter les objectifs recherchés ;
- Préciser quelles vocations complémentaires à la gestion des eaux pluviales présenteront les travaux : lieu de promenade, parcours sportif, parking, plaine de jeux... ;
- Indiquer la consistance des travaux.

• Calendrier

- Préciser le degré d'avancement et le calendrier prévisionnel de l'opération globale.

• Coût

- Indiquer le coût prévisionnel du projet global (HT) en investissement.

B - PARTIE "GESTION DES EAUX PLUVIALES" DU PROJET GLOBAL

• Description technique

- Décrire les travaux prévus ;
- Préciser les objectifs : les aménagements répondent-ils à un besoin de protection contre les inondations ? de protection du milieu naturel (gestion de la pollution liées aux eaux pluviales) ? de déconnexion du réseau d'assainissement ?... ;
- Présenter les techniques alternatives au réseau envisagées pour la gestion des eaux pluviales (toitures végétalisées, dalles gazon-béton poreux, chaussées à structure réservoir, noues, bassins secs ou en eau...)
- Fournir une note de calcul détaillant les hypothèses prises, le dimensionnement retenu... ;
- Préciser par quels moyens la pérennité des ouvrages est assurée (ex : maîtrise foncière).

• Calendrier

- Préciser le degré d'avancement et le calendrier prévisionnel des travaux de gestion des eaux pluviales.

• Coût (rappel : partie « eaux pluviales » uniquement)

- Préciser les coûts des investissements initiaux (études et travaux);
- Préciser les coûts d'exploitation et d'entretien sur 20 ans ;
- Apporter des éléments de comparaison avec des techniques classiques de type réseaux souterrains.

• Critères d'aide à la décision

- Préciser pourquoi la collectivité ne souhaite pas mettre en œuvre des techniques classiques d'évacuation des eaux pluviales (ex : canalisations souterraines) ;
- Indiquer les avantages et inconvénients des techniques retenues par rapport aux objectifs recherchés ;
- Indiquer les études éventuellement réalisées (schéma de gestion des eaux pluviales, étude plus large de bassin versant, études de maîtrise d'œuvre, d'avant-projet...).

C- DEMARCHE DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

• Respect de l'environnement

- Décrire l'intégration paysagère prévue pour ce projet. (Le cas échéant, préciser les essences qui seront plantées, le contexte paysager et urbain environnant...);
- Détailler l'entretien des ouvrages prévu (technique envisagée ?, recours à un prestataire ?, ...);
- Préciser la plus-value environnementale apportée par le projet (biodiversité, démarche de trame verte et bleue,...);
- Indiquer si des préconisations particulières en phase chantier sont prévues (ex : valorisation des déchets, démarche "chantier propre"...)?
- Si possible, préciser l'impact environnemental du procédé (techniques envisagées) : matériaux locaux et/ou recyclés, et/ou renouvelables, valorisation des produits issus de l'entretien...

• Dimension sociale et culturelle

- Indiquer si les marchés publics intégreront des clauses sociales, des critères environnementaux...;
- Le cas échéant, une réflexion a-t-elle été menée sur l'accessibilité du site aux personnes en situation de handicap ?
- Une formation du personnel de la collectivité est-elle prévue pour anticiper l'évolution des pratiques d'entretien le cas échéant ?

• Gouvernance du projet

- Présenter les partenariats développés et l'équipe projet interne et externe à la collectivité (bureaux d'études, conseiller, expert associé...);
- Quelles actions de concertation ou de communication accompagnent le projet ? Quels sont les publics ciblés (grand public, scolaires, aménageurs...)?
- Présenter les outils mis en place pour le pilotage, le suivi du projet, le contrôle des prestations, l'animation... (ex : tableaux de bords).

• Intégration du projet dans une réflexion plus large

- S'il existe, le document d'urbanisme de la collectivité :
 - impose-t-il une gestion spécifique des eaux pluviales ? (par infiltration à la parcelle, en limitant le débit rejeté au réseau public...);
 - prend-il en compte le risque inondation ? (zones inconstructibles, zones à prescriptions particulières...)
- Préciser si une démarche plus globale de développement durable est menée (ex : Agenda 21, Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) ...)?
- Décrire tout autre intérêt du projet en termes de développement durable.

4- ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE

Je soussigné(e) (nom, prénom, qualité),

- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis,
- déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement de l'appel à projets ;
- m'engage à informer le Département en cas d'évolution du plan de financement ou de toute autre modification du projet tel que décrit ci-dessus et dans les documents annexés à la présente demande.

A Le

Le demandeur (signature et cachet)